



Conseil Municipal du 19 Décembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/67

Nombre de Conseillers :
en exercice : 21
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice
JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette
VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD,
Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Laurence GUERNE, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Étaient absents :

Jean DECROIX, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et
suivants,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Absents à la séance du 28 septembre 2023 ne prennent pas part au vote : Claudine
THIRANOS, Laurent FOHRER, Julia NOJAC,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 septembre
2023.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20231219-D-2023-67-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Steve IDJAKIREN

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 20.11.21.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 20.12.1.2023